



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maintien

Question écrite n° 91935

Texte de la question

Mme Marie-Renée Oget attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur l'attitude des forces de l'ordre suite aux agressions dont ont été victimes des manifestants anti CPE de la part de groupes d'individus de la mouvance d'extrême droite dite « identitaire », dans la nuit du 14 mars dernier aux alentours de l'université de la Sorbonne à Paris. En effet, les informations fournies par la presse écrite et audiovisuelle, images à l'appui, ont laissé transparaître une certaine passivité des forces de l'ordre face aux violences ayant opposé les groupes de manifestants et d'« identitaires ». Cette passivité face aux risques encourus pour la sécurité des manifestants, n'a pas manqué de susciter une certaine émotion face aux risques encourus pour leur sécurité. Elle lui demande alors quelles mesures il entend prendre afin d'assurer la sécurité maximale des manifestants pacifiques, notamment face aux provocations et agressions caractérisées émanant de groupes reconnus comme violents.

Texte de la réponse

Se positionner de manière discrète tout en préservant une capacité de réaction rapide pour intervenir a été l'impératif des forces de l'ordre pour gérer ces manifestations. En effet, les étudiants et les lycéens ont souhaité assurer leur propre gestion du service d'ordre et se faisaient fort de protéger les cortèges et d'en évincer les auteurs de troubles. En effet, les organisateurs ont estimé qu'une présence trop ostensible des effectifs de police et de gendarmerie était provocatrice et attentatoire à la liberté de manifester. Aussi, cette contrainte a-t-elle été prise en compte par les forces de l'ordre et des dispositifs de protection périphériques bien en amont des manifestations proprement dites ont été mis en place. C'est ainsi que la présence des services de sécurité a été accrue dans le réseau de transport urbain et les gares qui desservent la banlieue parisienne avec pour objectif de repérer et écarter les casseurs. Cette mission a été rendue délicate par la difficulté d'identifier les auteurs de troubles en l'absence d'arrivées groupées sans porter atteinte de manière excessive à la liberté d'aller et venir. L'intervention des policiers et des gendarmes ne devait pas conduire à créer un trouble public supérieur à celui auquel elles avaient à faire face en interpellant des individus très jeunes et très mobiles au sein d'une foule dense. Le recours aux interpellations différées à l'aide du marquage à distance et de la vidéo a donc été privilégié. Au total, 4 350 personnes ont été interpellées. Les forces de maintien de l'ordre ont fait leur travail avec professionnalisme au cours de services longs et éprouvants. Leurs actions ont été empreintes de discernement, maîtrise et fermeté malgré les conditions souvent difficiles qui les entouraient.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Renée Oget](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91935

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3824

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6615